

Mis en ligne le :
 27 septembre 2024

Date de convocation :
 17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°092/2024 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
 Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
 Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
 Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
 à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
 COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
 DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
 Patrick LUSSEAU



Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°092/2024 :

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, précisant le contenu et les modalités de publicité
et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les communes
Vu le Procès-Verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2024,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

➤Adopte le Procès-Verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
 27 septembre 2024

Date de convocation :
 17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°093/2024 – AVENANT AU MARCHÉ «ASSURANCES»
LOT N°1 DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
 Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
 Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
 Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
 à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
 COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
 DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
 Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°093/2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°114/2021 en date du 16 novembre 2021 attribuant le marché Assurances lot n°1 - « Dommages aux biens et risques annexes » avec la Compagnie GROUPAMA CENTRE MANCHE

Vu le contrat d'assurances conclu avec GROUPAMA,

Considérant l'évolution tarifaire du contrat d'assurance et la hausse du montant de la franchise

Incendie- Evénements naturels au 1^{er} janvier 2025 sur le contrat « Dommages aux biens »,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 16 septembre 2024,




Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- *Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat d'assurances « Dommages aux biens et risques annexes » à intervenir avec GROUPAMA CENTRE MANCHE pour prendre en compte l'évolution tarifaire et la hausse de la franchise incendie-événements naturels à compter du 1^{er} janvier 2025.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	
	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°094/2024 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET**

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Mis en ligne le :
27 septembre 2024

Date de convocation :
17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE Maité, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON, Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°094/2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 026/2024 en date du 2 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la décision du Maire n°006/2024 en date du 16 janvier 2024 autorisant un virement de crédit,

Vu la décision du Maire n°037/2024 en date du 24 avril 2024 autorisant un transfert de compte à compte,

Vu la décision du Maire n°041/2024 en date du 27 mai 2024 autorisant un transfert de compte à compte,

Vu la décision du Maire n°082/2024 en date du 30 août 2024 autorisant un virement de crédit,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la commune,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 16 septembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,




- *Adopte la décision modificative n°1 au budget COMMUNE, telle que figurant dans le tableau ci-après :*

	Dépenses de fonctionnement	BP 2024	DM n°1	Nouveau montant
Chapitre 042	Opérations de transferts entre sections	430 000,00 €	+ 605 000,00 €	1 035 000,00 €
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	430 000,00 €	+ 605 000,00 €	1 035 000,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	5 662 200,00 €	+ 605 000,00 €	6 267 200,00 €

	Recette de fonctionnement			
Chapitre 042	Opérations de transferts entre sections	113 000,00 €	+ 605 000,00 €	718 000,00 €
7811	Reprise sur amortissements des immobilisations	0,00 €	+ 605 000,00 €	605 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement		5 919 800,00 €	+ 605 000,00 €	+ 6 524 800,00 €

	Dépenses d'investissement	BP 2024	DM n°1	Nouveau montant
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	113 000,00 €	+ 605 000,00 €	718 000,00 €
28128	Amortissement (Amt.) autres agencements et aménagement de terrains	0,00 €	+ 152 504,04 €	+ 152 504,04 €
281311	Amt. Constructions bâtiments administratifs	0,00 €	+ 111 488,71 €	+ 111 488,71 €
281312	Amt. Constructions bâtiments scolaires	0,00 €	+ 73 278,58 €	+ 73 278,58 €
281314	Amt. Constructions bâtiments culturels et sportifs	0,00 €	+ 104 412,65 €	+ 104 412,65 €
281316	Amt. Equipements des cimetières	0,00 €	+ 3 096,00 €	+ 3 096,00 €
281318	Amt. Constructions autres bâtiments publics	0,00 €	+ 7 210,84 €	+ 7 210,84 €
28138	Amt. Autres constructions	0,00 €	+ 224,69 €	+ 224,69 €
28151	Amt. Réseaux de voirie	0,00 €	+ 152 784,49 €	+ 152 784,49 €
Total des dépenses d'investissement		2 214 200,00 €	+ 605 000,00 €	2 819 000,00 €

	Recettes d'investissement	BP 2024	DM n°1	Nouveau montant
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	430 000,00 €	+ 605 000,00 €	1 035 000,00 €
28128	Amortissement (Amt.) autres agencements et aménagement de terrains	0,00 €	+ 152 504,04 €	+ 152 504,04 €
281311	Amt. Constructions bâtiments administratifs	0,00 €	+ 111 488,71 €	+ 111 488,71 €
281312	Amt. Constructions bâtiments scolaires	0,00 €	+ 73 278,58 €	+ 73 278,58 €
281314	Amt. Constructions bâtiments culturels et sportifs	0,00 €	+ 104 412,65 €	+ 104 412,65 €
281316	Amt. Equipements des cimetières	0,00 €	+ 3 096,00 €	+ 3 096,00 €
281318	Amt. Constructions autres bâtiments publics	0,00 €	+ 7 210,84 €	+ 7 210,84 €
28138	Amt. Autres constructions	0,00 €	+ 224,69 €	+ 224,69 €
28151	Amt. Réseaux de voirie	0,00 €	+ 152 784,49 €	+ 152 784,49 €
Total des recettes d'investissement		2 214 200,00 €	+ 605 000,00 €	2 819 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203462-20240926-094_2024-DE
en date du 26/09/2024 ; REFERENCE ACTE : 094_2024

Mis en ligne le :
27 septembre 2024

Date de convocation :
17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°095/2024 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
Maité, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°095/2024 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1
à 4 et L.2313-1 et suivants,*

*Vu la délibération du Conseil municipal n° 026/2024 en date du 2 avril 2024 approuvant le budget
primitif de l'exercice 2024,*

*Vu la délibération du Conseil municipal n°094/2024 en date du 24 septembre 2024 adoptant la
décision modificative n°1 au budget,*

Vu la décision du Maire n°006/2024 en date du 16 janvier 2024 autorisant un virement de crédit,

*Vu la décision du Maire n°037/2024 en date du 24 avril 2024 autorisant un transfert de compte à
compte,*

*Vu la décision du Maire n°041/2024 en date du 27 mai 2024 autorisant un transfert de compte à
compte,*

Vu la décision du Maire n°082/2024 en date du 30 août 2024 autorisant un virement de crédit,

*Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau
ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la
commune,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 16 septembre 2024,*

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

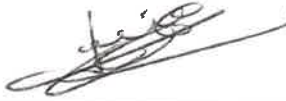

A l'unanimité,

- *Adopte la décision modificative n°2 au budget COMMUNE, telle que figurant dans le
tableau ci-après :*

.../...

	<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>BP 2024</i>	<i>DM n°2</i>	<i>Nouveau montant</i>
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	235 363,53 €	+ 40 000,00 €	275 363,53 €
2031	Frais d'études	207 235,64 €	+ 40 000,00€	247 235,64 €
Chapitre 204	Subventions d'équipements versés	69 700,00 €	+ 7 000,00 €	76 700,00 €
20421	Subv. Pers. Droit privé Biens mobiliers	0,00 €	+ 7 000,00 €	7 000,00€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 319 936,47 €	- 346 000,00 €	973 936,47 €
2111	Terrains nus	15 000,00 €	- 5 000,00 €	10 000,00 €
2112	Terrains de voirie	16 000,00 €	- 16 000,00 €	0,00 €
2113	Terrains aménagés autres que voirie	67 000,00 €	- 28 000,00€	39 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	167 998,50 €	-105 000,00 €	62998,50 €
21351	Installations générales des constructions	288 166,36 €	- 175 000,00 €	113 166,36 €
2138	Autres constructions	4 000,00 €	- 2 000,00 €	2 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	117 640,00 €	- 66 300,00 €	51 340 €
2152	Installations de voirie	215 530,40 €	+ 85 300,00 €	130 230,40 €
21538	Autres réseaux	87 017,92 €	- 30 000,00 €	57 017,92 €
2188	Autres immobilisations corporelles	137 553,35 €	- 4 000,00 €	133 553,35 €
Total des dépenses d'investissement		2 214 200,00 €	- 299 000,00 €	1 915 200,00 €

	<i>Recettes d'investissement</i>	<i>BP 2024</i>	<i>DM n°2</i>	<i>Nouveau montant</i>
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	808 420,84 €	- 299 000,00 €	509 420,84 €
1641	Emprunts en euros	806 420,84 €	- 299 000,00 €	507 420,84 €
Total des recettes d'investissement		2 214 200,00 €	- 299 000,00€	1 915 200,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°096/2024 – DEMANDE DE SUBVENTIONS
TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION
DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA RENARDIERE

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Mis en ligne le :
27 septembre 2024

Date de convocation :
17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE Maité, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON, Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°096/2024 :

Dans le cadre de l'appel à projet de la région des Pays de la Loire et la Banque des Territoires visant à soutenir les rénovations exemplaires de bâtiments sur le plan environnemental,

Le projet de rénovation et d'extension de l'école élémentaire de la Renardière est susceptible d'être éligible,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 16 septembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

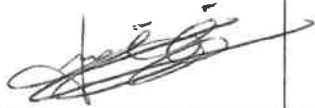

► Adopte le projet de rénovation et d'extension de l'école élémentaire de la Renardière ;

► Décide de solliciter le concours de l'Etat, de la Région des Pays de la Loire et de l'Europe et arrête les modalités de financement suivantes :

.../...

Dépenses HT		Recettes HT		
Dépenses Travaux	2 720 000 €	DETR - DSIL	26%	700 000 €
		Fonds Vert Renaturation cour d'école	11 %	300 000
		Aide régionale : Appel à projets Bâtiments exemplaires	7%	200 000 €
		LEADER	7%	200 000 €
		Commune	49 %	1 320 000 €
Total	2 720 000 €	Total	100%	2 720 000 €

- **Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et/ou DSIL**
- **Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre du Fonds vert**
- **Autorise M. le Maire à déposer une demande d'aide régionale dans le cadre de l'appel à projets Bâtiments exemplaires.**
- **Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention LEADER auprès de la Vallée de La Sarthe.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande**
- **Dit que la dépense sera inscrite à la section investissement du budget primitif 2025**
- **Atteste de la compétence de la Commune à réaliser les travaux.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	





Mis en ligne le :
27 septembre 2024

Date de convocation :
17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°097/2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU
FONDS D'INVESTISSEMENTS DURABLES**

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON, Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°097/2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le fonds territorial d'investissements durables du Département 2022-2025,

Considérant que les projets de :

-rénovation du relamping du gymnase

-régénération du sol du gymnase

- rénovation et restructuration des sanitaires de la salle des fêtes

constituent des investissements de nature à répondre aux besoins des habitants, notamment en termes de services de proximité et aux besoins locaux.

Vu la délibération n°095/2023 du 3 octobre 2023 autorisant le Maire à déposer une demande d'autorisation anticipée de programme pour le relamping du gymnase,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 16 septembre 2024,

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Complète la délibération n°095/2023 en date du 3 octobre 2023

➤Approuve les projets de

- relamping du gymnase

-régénération du sol du gymnase

- rénovation et restructuration des sanitaires de la salle des fêtes



➤Décide de solliciter le Département de la Sarthe pour l'octroi, sur ces projets, du fonds d'investissement durable 2022-2025,

➤Autorise le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

.../...

➤ Arrête le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montants HT	Financements	%	Montants HT
Relamping du gymnase	29 474,00€	Fonds d'Investissements Durables	80%	23 579,20€
		Commune	20%	5 894,80€
Régénération du sol du gymnase	39 633,50€	Fonds d'Investissements Durables	80%	31 706,80€
		Commune	20%	7 926,70€
Rénovation et restructuration des sanitaires de la salle des fêtes	68 000,00€	Fonds d'Investissements Durables	51,32%	34 895,00€
		Commune	48,68%	33 105,00€
Total	137 107,50€	Total		137 107,50€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°098/2024 – DEMANDE DE SUBVENTIONS
REALISATION D'UN PARCOURS ET D'AMENAGEMENTS CYCLABLES
EN VUE DE RELIER LA FUTURE VOIE VERTE À LA VÉLOBUISSONNIERE

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
27 septembre 2024

Date de convocation :
17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON, Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°098/2024 :

Dans le cadre du Fonds Vert Mobilités de l'Etat,

Dans le cadre du dispositif de la région des Pays de la Loire visant à développer l'Aménagement Cyclable des Itinéraires et Véloroute (Pays de la Loire ACTIV),

Dans le cadre de l'aide Départementale « Développement des filières de plein air et de pleine nature et du tourisme pour tous »,

Le projet de réalisation d'un parcours et d'aménagements cyclables en vue de relier la future voie verte à la vélobuissonnière est susceptible d'être éligible,

Après avis de la commission « Voirie, réseaux et urbanisme » réunie le 16 septembre 2024,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 16 septembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,




► Adopte le projet de réalisation d'un parcours et d'aménagements cyclables en vue de relier la future voie verte à la vélobuissonnière ;

.../...

➤**Décide de solliciter le concours de l'Etat, de la Région des Pays de la Loire et du Département et arrête les modalités de financement suivantes :**

Dépenses HT		Recettes HT		
Dépenses Travaux	83 500 €	<i>Fonds Vert « Développement des mobilités durables en zones rurales »</i>	50%	41 750 €
		<i>Aide régionale ACTIV</i>	15%	12 525 €
		<i>Aide départementale « Développement des filières de plein air et de pleine nature et du tourisme pour tous »</i>	15%	12 525 €
		<i>Commune</i>	20%	16 700 €
Total	83 500 €	Total	100%	83 500 €

- Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre du Fonds Vert Mobilités**
- Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre du dispositif Pays de la Loire ACTIV**
- Autorise M. le Maire à déposer une demande d'aide au Département de La Sarthe « Développement des filières de plein air et de pleine nature et du tourisme pour tous »**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande**
- Dit que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget 2024**
- Atteste de la compétence de la Commune à réaliser les travaux**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :
27 septembre 2024

Date de convocation :
17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°099/2024 – CESSON DE DEUX VEHICULES
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE
SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
Malthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°099/2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Considérant le transfert de la compétence Eau et Assainissement de la commune de La Suze sur
Sarthe à la Communauté de communes du Val de Sarthe au 1^{er} janvier 2018,*

*Vu la mise à disposition à titre gracieux et sans limite de durée des biens matériels nécessaires à
l'exercice de la compétence, et notamment deux véhicules utilitaires,*

*Vu l'article L1321-4 du CGCT qui permet le transfert en pleine propriété à la collectivité bénéficiaire
de ces mises à dispositions dans le cadre du transfert de compétence,*

*Vu la demande exprimée par la communauté de communes du Val de Sarthe en vue de mettre fin à la
mise à disposition de ces 2 véhicules et d'acquérir ces deux véhicules,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 16 septembre 2024,*

Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,


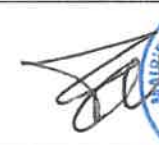

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

➤ *Accepte de mettre fin à la mise à disposition de 2 véhicules Peugeot Boxer immatriculé
8643 XG 72 et un Nissan NV 200 immatriculé EA508GH et de modifier en conséquence
l'annexe du PV de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du
transfert de la compétence eau réalisé entre les 2 parties en date du 28/10/2018 désignant
l'actif mis à disposition de la Communauté de communes par la Commune.*

➤ *Décide de céder ces deux véhicules utilitaires à l'euro symbolique à la Communauté de
communes du Val de Sarthe.*

➤ *Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et signer tout document afférent à
ces cessions.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :
27 septembre 2024

Date de convocation :
17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°100/2024 – RENOUELEMENT DE LA DEMANDE D'AGREMENT DU
DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, ~~PIQUET
Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°100/2024 :

Vu la Loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

*Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au
service civique,*

Vu la délibération n°147/2017 du 19 septembre 2017 relative au recours au service civique,

*Considérant la volonté commune de l'Etat et de la Commune de La Suze sur Sarthe de continuer à
développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la
possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur
vivre ensemble,*

*Considérant le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes
volontaires,*

*Après avis de la Commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 16 septembre 2024,*

Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

*➤Autorise le maire ou son représentant à introduire un dossier de demande de
renouvellement d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès du
Service Départemental, à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)*

➤Donne son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire,

*➤S'engage à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité
de l'accueil des volontaires et de la mise en oeuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser
le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes;*

*➤Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte, convention et contrat afférent au
dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;*

*La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif du budget
principal, Chapitre 012, Article 64131.*

Mis en ligne le :
 27 septembre 2024

Date de convocation :
 17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°101/2024 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
 Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
 Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
 Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
 à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
 COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
 DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
 Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.



Délibération n°101/2024 :

Vu les circulaires du Ministère de l'intérieur du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011,
 Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur en date 16 février 2023 actualisant le montant maximal de
 l'indemnité de gardiennage d'église à 503,42€ (gardien résidant dans la commune de l'édifice du culte),
 Après avis de la Commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques
 » réunie le 16 septembre 2024,
 Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,
 Le Conseil municipal,
 A l'unanimité,

Modifie la délibération n°044/2024 en date du 2 avril 2024

► **Décide de verser la somme de 335,61€ au titre de l'indemnité pour le gardiennage de l'église du 1^{er}
 janvier au 31 août 2024 à Timothée LAMBERT.**

► **Décide de verser la somme de 167,81€ au titre de l'indemnité pour le gardiennage de l'église du 1^{er}
 septembre au 31 décembre 2024 à Marc ISNARD.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
 27 septembre 2024

Date de convocation :
 17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°102/2024 – TOURNE A GAUCHE ROUTE DES EPINETTES
CESSION DE DEUX PARCELLES AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
 Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
 Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
 Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
 à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
 COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
 DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
 Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°102/2024 :

Considérant la réalisation d'un aménagement routier tourne-à-gauche sur la RD79, route des
 Epinettes à La Suze sur Sarthe,

Considérant que la Commune de La Suze a fait l'acquisition des emprises nécessaires à cet
 aménagement auprès de M. Dominique POIRRIER, soit 859 m²,

Considérant que cet aménagement est achevé et qu'il convient de transférer la propriété de
 l'emprise du tourne-à-gauche au Département,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 9 juillet 2024,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 16 septembre 2024,

Après avis de la commission « Voirie, Réseaux et Urbanisme » réunie le 16 septembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,



Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

►Autorise la cession des parcelles cadastrées section AV numéro 36 de 732 m² et numéro
 38 de 127 m² au profit du Département de la Sarthe pour à l'euro symbolique,

►Précise que le transfert de propriété au profit du Département de la Sarthe fera l'objet
 d'un acte rédigé en la forme administrative reçu et authentifié par Monsieur le Président du
 Conseil départemental,

►Habilite Monsieur le Maire à signer l'acte administratif à intervenir et tous les documents
 y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°103/2024 – EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE MAURICE LOCHU,
RUE DE L'ARCHE ET BOULEVARD DE LA PETITE VITESSE –CONVENTION DE
PASSAGE ET DE SERVITUDES

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
 Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
 Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
 27 septembre 2024

Date de convocation :
 17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 24

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
 Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
 à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
 COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
 DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
 Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°103/2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'effectuer l'effacement des réseaux aériens rue Maurice Lochu, rue de l'Arche et boulevard de la Petite Vitesse,

Considérant la nécessité pour le Département de poser un coffret électrique sur le local municipal parking de la Halle sur la parcelle AD18 et de passer un câble Basse Tension souterrain de 4 m sur la parcelle AD 522, appartenant à la Commune,

Vu la Convention de passage pour l'établissement de servitudes relatives à l'exécution d'un réseau de distribution d'énergie électrique entre le Conseil Départemental de La Sarthe et la Commune,

Vu l'avis de la Commission « Voirie, réseaux et urbanisme » réunie le 16 septembre 2024,



Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

- *Autorise le Maire à signer la convention de passage pour l'établissement de servitudes relatives à l'exécution d'un réseau de distribution d'énergie électrique entre le Conseil Départemental de La Sarthe et la Commune concernant les parcelles AD 18 et AD 522.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



Mis en ligne le :
27 septembre 2024

Date de convocation :
17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°104/2024 – PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS
D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE RUES LOCHU, DE L'ARCHE ET
BOULEVARD DE LA PETITE VITESSE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°104/2024 :

*Par délibération en date du 29 mars 2022 le Conseil municipal a donné son accord sur le principe
d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant*

*L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un
coût pour l'électricité de 169 000,00 € et pour le génie civil de télécommunication de 38 500,00 €.*

*Conformément à la décision du Conseil général en date du 8 octobre 2001, le reste à financer par
la commune est de 40 % du coût soit 67 600,00 € pour l'électricité,*

*Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février
2017, la participation de la commune est de 100 % du coût soit 38 500,00 € pour le génie civil de
télécommunication.*

*Les opérateurs de télécommunication assureront la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le
financement des travaux de câblage et de dépose du réseau,*

*La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la
maîtrise d'œuvre de la ville.*

Après avoir entendu l'exposé de Pascal BRETON,



Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Confirme** que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune
- **Sollicite** le Département pour la réalisation de ce projet.
- **Accepte** de participer à **40%** du coût des travaux soit **67 600,00 €** pour l'électricité.
- **Accepte** de participer à **100%** du coût des travaux soit **38 500,00 €** pour le génie civil de
télécommunication,
- **Confirme** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- **Autorise** le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

.../...

➤ **Prend note** que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
27 septembre 2024

Date de convocation :
17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°105/2024 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES
OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION
D'ELECTRICITE ET REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE PAR LES
CHANTIERS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire
D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
Patrick LUSSEAU
Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°105/2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité a été actualisé par le décret n° 2023-797 du 18 août 2023 relatif aux redevances dues en raison de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de l'électricité et du gaz.

La commune est desservie par le réseau d'électricité, et perçoit à ce titre une redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages existants ainsi que pour le renouvellement de ceux-ci dans le cadre de la distribution et de transport d'électricité.

Son montant est fixé par le Conseil municipal, dans la limite du plafond suivant :

$$RODP = PR \times C$$

PR = (0,183 P - 213) euros pour les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et inférieures à 5 000 habitants.

Pour notre commune de La Suze sur Sarthe

Soit P = 4 626 habitants

C (coefficient annuel de revalorisation) = 1,5317

$$RODP\ 2024 = 989\ €$$

$$ROPDP = RODP/5$$

$$ROPDP\ 2024 = 198\ €$$

La redevance totale due au titre de l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de distribution et de transport d'électricité pour l'année 2024 est de 1 187 €.

Cette recette sera inscrite à l'article 70323.

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 16 septembre 2024,

Vu l'avis de la Commission « Voirie, réseaux et urbanisme » réunie le 16 septembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,




Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

ADOPTÉ les propositions qui lui sont faites concernant :

-la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et d'énergie électrique (RODP) .../...

-la redevance d'occupation du domaine public par les chantiers de travaux du réseau public de distribution d'énergie électrique (ROPDP)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :
27 septembre 2024

Date de convocation :
17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°106/2024 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES
OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ ET REDEVANCE D'OCCUPATION
PROVISOIRE PAR LES CHANTIERS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire
D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSALT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°106/2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité a été actualisé par le décret n° 2023-797 du 18 août 2023 relatif aux redevances dues en raison de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de l'électricité et du gaz.

La commune est desservie en gaz naturel, et perçoit à ce titre une redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages existants ainsi que pour le renouvellement de ceux-ci dans le cadre de la distribution de gaz naturel.

Les décrets ont revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Son montant est fixé par le Conseil municipal, dans la limite du plafond suivant :

RODP – au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2024.

Formule de calcul = (0.035 x L + 100) x CR

Pour notre commune de La Suze sur Sarthe

Soit L = 21 806 mètres de canalisations de distribution de gaz naturel situées sous le domaine public communal et CR (taux de revalorisation) = 1,42

RODP 2024 = 1 226 €

ROPDP – au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2024

Formule de calcul (0,7 x L) x CR

Soit L = 216 mètres de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due et CR (taux de revalorisation) = 1,21

ROPDP 2024 = 183 €

La redevance totale due au titre de l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de gaz pour l'année 2024 est de 1 409 €.




Cette recette sera inscrite à l'article 70323.

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 16 septembre 2024,

.../...

*Vu l'avis de la Commission « Voirie, réseaux et urbanisme » réunie le 16 septembre 2024,
Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,*

- ▶ADOPTÉ** les propositions qui lui sont faites concernant :
- la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (RODP)
 - la redevance d'occupation du domaine public par les chantiers de distribution de gaz (ROPDP)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 



Mis en ligne le :
27 septembre 2024

Date de convocation :
17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°107/2024 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
TELECOMMUNICATIONS**

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikael, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikael KEROUANTON, Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°107/2024 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,
Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les opérateurs de télécommunications électroniques a été actualisé par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 qui fixe les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, a encadré le montant de certaines redevances, Son montant est fixé par le Conseil municipal, dans la limite du plafond suivant :*
RODP – au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de télécommunications électroniques pour l'année 2020 - décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005
Formule de calcul =
- 48,27 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 64,36 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 32,18 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Pour notre commune de La Suze sur Sarthe :

RODP 2024 :

43,354 kms en artères en souterrain

29,059 kms en artères aériens

1 m² emprise au sol

RODP 2024 = 3 995,72 €

Cette recette sera inscrite à l'article 70323.

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 16 septembre 2024,

Vu l'avis de la Commission « Voirie, réseaux et urbanisme » réunie le 16 septembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

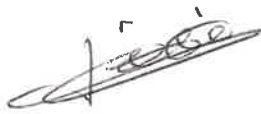


Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

.../...

➤**ADOPTÉ** les propositions qui lui sont faites concernant :

-la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques (RODP)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :
 27 septembre 2024

Date de convocation :
 17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°108/2024 – DEMANDES DE REMBOURSEMENT CAMPING DE DEUX
USAGERS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
 Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
 Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
 Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
 à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
 COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
 DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
 Patrick LUSSEAU




Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°108/2024 :

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°112/2023 du 14 novembre 2023 fixant les tarifs du camping municipal,
Considérant la demande remboursement d'un usager ayant réglé indûment un deuxième ticket suite
à un problème technique survenu le 20 août 2024 sur la borne de paiement de l'entrée du camping,
Considérant la demande remboursement d'un autre usager ayant réglé 3 forfaits de 24h du 17 au 21
août 2024 et la fermeture exceptionnelle du camping à ces dates pour l'installation du matériel et
des décors pour le spectacle de son et lumière,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 16 septembre 2024,
Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

➤Approuve le remboursement de forfaits de camping d'un montant de 11,22 € à M.
HULLMANN et le remboursement d'un montant de 34,32 € à M. CHEREAU.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :
 27 septembre 2024

Date de convocation :
 17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°109/2024 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT AVEC L'ASSOCIATION GYM
CLUB SUZERAIN

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
 Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
 Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
 Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
 à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
 COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
 DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
 Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°109/2024 :

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

*Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides
 octroyées par les personnes publiques,*

Considérant le nombre de licenciés et le classement du Gym Club Suzerain au niveau national,

*Considérant le besoin de renouvellement et d'acquisition de nouveaux matériels indispensables
 pour garantir la sécurité et l'apprentissage de la pratique de la gymnastique au Parc des Sports de
 la Maison Neuve,*

Considérant que la Commune subventionne ce projet à hauteur de 6 755,98€,

Considérant qu'il convient de conclure une convention avec l'association,

*Après avis de la commission « Vie quotidienne, sécurité, cérémonie, sports » réunie le 10 septembre
 2024,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 16 septembre 2024,*

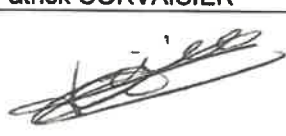

Après avoir entendu l'exposé de Patrick LUSSEAU,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

**➤Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Gym
 Club Suzerain pour l'acquisition de nouveaux matériels avec les protections nécessaires (tapis,
 tremplins, socles, matelas et blocs de réception...).**

➤Autorise le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
27 septembre 2024

Date de convocation :
17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°110/2024 – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT DE LA CAF**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°110/2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

*Vu la convention d'objectifs et de financements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relative
à la Prestation de service ALSH Périscolaire, avec bonus « territoire CTG », du 1^{er} janvier 2023 au
31 décembre 2027, adoptée par délibération n°102/2023 du 3 octobre 2023,*

*Vu l'avenant proposé par la CAF intégrant les mesures nouvelles prévues dans la Convention
d'objectifs et de gestion (Cog) 2023-2027, et notamment le Bonus territoire Ctg Offre nouvelle, le
complément intrusif et l'intégration du plan mercredi dans le bonus territoire CTG,*

Vu l'avis de la commission « Scolaire, Périscolaire, Restauration »,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 16 septembre 2024,*



Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

**➤Autorise le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales l'avenant ayant pour
objectif d'intégrer à la convention d'objectifs et de financements les mesures nouvelles prévues par
la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



Mis en ligne le :
 27 septembre 2024

Date de convocation :
 17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°111/2024 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GARAGE
10 RUE DU GENERAL LECLERC ET AVENANT A LA MISE A DISPOSITION DE
L'ESPACE RUE MAURICE LOUTREUIL A LA SUZE EN LUMIERE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire
 D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
 Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
 Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
 Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
 à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
 COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
 DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
 Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Maïté REQUENA-CARRE ne participe pas au vote

Délibération n°111/2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de mettre à disposition un garage au 10 rue du Général Leclerc à l'association La Suze en Lumière pour entreposer ses décors et son matériel, une convention est établie,

Considérant que la convention de mise à disposition de l'espace dans le bâtiment rue Maurice Loutreuil est arrivée à échéance,

Considérant la demande de l'association La Suze en Lumière pour prolonger cette mise à disposition, Après avis de la commission « Communication, culture, fêtes communales et marchés » réunie le 10 septembre 2024,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 16 septembre 2024,

Ayant entendu, l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,




Le conseil municipal,

A l'unanimité,

➤ *Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du garage de la commune 10 rue du Général Leclerc à l'association « La Suze en Lumière »*

➤ *Autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de l'espace du bâtiment rue Maurice Loutreuil à l'association « La Suze en Lumière »*

➤ *Autorise le Maire à signer la convention et l'avenant.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	
	

Mis en ligne le :
27 septembre 2024

Date de convocation :
17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°112/2024 – AVENANT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN
ESPACE DU BATIMENT 26 RUE DES COURTILS AU CLUB PHOTO F8/4S**

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°112/2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu la convention de mise à disposition d'un espace du bâtiment 26 rue des Courtils à l'association
« F8/4S » pour son activité de photos, considérant le changement du jour d'utilisation,
Après avis de la commission « communication, culture, fêtes communales, marchés » réunie le 10
septembre 2024,*



Après avoir entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

►Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition de l'espace au rez-de-chaussée du
bâtiment situé 26 rue des Courtils à l'association « F8/4S ».

►Autorise le Maire à signer les futurs avenants aux conventions de mise à disposition de cet espace
avec l'association.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



Mis en ligne le :
 27 septembre 2024

Date de convocation :
 17 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°113/2024 – AVENANT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLE
A GEPAHIS (GÉNÉALOGIE)

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, ~~DELAHAYE Delphine~~, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, ~~FAGES Philippe~~, ALINE
 Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
 Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Delphine DELAHAYE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON,
 Philippe FAGES donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir
 à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc
 COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume
 DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Nicolas MOREAU donne pouvoir à
 Patrick LUSSEAU

Membres absents : Emmanuelle PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°113/2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu la convention de mise à disposition de la salle Raoul Pichon à l'association « GEPAHIS » pour
 son activité de généalogie, considérant l'augmentation du nombre d'adhérents,*

*Après avis de la commission « communication, culture, fêtes communales, marchés » réunie le 10
 septembre 2024,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 16 septembre 2024,*

Après avoir entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

➤Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition de salles à l'association « GEPAHIS ».

**➤Autorise le Maire à signer les futurs avenants aux conventions de mise à disposition de ces salles
 avec l'association.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
